



Berne, le 27 avril 2020

Registre suisse des échanges de quotas d'émission rouvre le 11 mai 2020 / Répétition de la mise aux enchères (CHU2)

Mesdames, Messieurs,

Information importante sur la disponibilité du registre suisse des échanges de quotas d'émission

- En raison des possibilités limitées d'assistance en rapport avec le coronavirus, le registre suisse des échanges de quotas d'émission (EHR) restera indisponible jusqu'au 11 mai 2020. **Le registre sera à nouveau disponible pour tous les utilisateurs et pour les transactions à partir du 11 mai 2020 (environ à partir de midi).**
- Le service d'assistance de l'EHR continuera à avoir une disponibilité limitée et on peut s'attendre à des temps de réponse plus longs.

Information importante pour les exploitants d'installations SEQE

- **Le délai pour la remise des quotas d'émission (30.04.2020) dans le registre d'échange de quotas d'émission est prolongé jusqu'au 31.08.2020.**

Information importante sur la mise aux enchères de CHU2

- La mise aux enchères du 09.03.2020 (12:00) au 11.03.2020 (17:00) a été interrompue sans adjudication sur la base de l'art. 48, al. 2, let. b, de l'Ordonnance sur le CO₂, parce que le prix d'adjudication différait sensiblement du prix déterminant sur le marché secondaire dans l'UE.
- **La mise aux enchères sera répétée comme suit : du lundi 08.06.2020 (12:00 heure locale) au mercredi 10.06.2020 (17:00 heure locale).** En raison de la faible demande de quotas d'émission aux prix déterminant sur le marché secondaire dans l'UE, le **volume de la nouvelle enchère sera réduit à 175'000 CHU2.**
- En vertu de l'art. 48, al. 2, let. b, de l'Ordonnance sur le CO₂, l'OFEV peut interrompre une mise aux enchères en cours, sans effectuer l'adjudication, si le prix d'adjudication diffère sensiblement du prix déterminant sur le marché secondaire dans l'UE pendant la durée des enchères.
- Sur la base de l'article 9.4 des [conditions générales de mise aux enchères](#), l'OFEV annonce également la communication suivante : L'OFEV considère qu'une différence sensible est constituée par un écart (vers le bas) d'au plus quelques pourcents du prix d'adjudication par rapport au prix moyen du marché secondaire dans l'UE pendant la semaine précédant la période d'adjudication et les deux premiers jours de la mise aux enchères.
- **L'OFEV informera sur les nouvelles mises aux enchères en 2020 au plus tôt en juin, après la prochaine mise aux enchères.**
- Pour de plus amples informations sur les mises aux enchères, nous vous renvoyons à la page d'accueil de l'OFEV, au [registre des échanges de quotas d'émission](#) et notamment à la [fiche d'information](#) sur la mise aux enchères.

Merci de votre compréhension.

Meilleures salutations

Registre suisse des échanges de quotas d'émission

Tél. : +41 58 462 05 66

E-mail : emissionsregistry@bafu.admin.ch